

Conseil général / question orale

2/ Martin Clerc : écopoint à Vicques

Éléments de réponse :

- Dans la phase de discussions menée avec le SEOD, le CC avait pris soin d'évaluer les possibilités de localisation des écopoints y.c. au centre du village de Vicques.
- Les prescriptions du SEOD stipulent que les écopoints doivent être installés en zone d'utilité publique conformément au PAL, ce qui réduit grandement les localisations possibles.
- la localisation envisagée se situe à l'endroit de l'ancien centre de collecte, derrière l'école du bas.
- Cette localisation n'a finalement pas été retenue pour les raisons suivantes :
 - Le CC ne souhaite pas créer de trafic supplémentaire dans cette zone fréquentée par de nombreux écoliers et par ailleurs limitée à 20 km/h.
 - Les administrés ont désormais l'habitude de se rendre au Tritout où ils bénéficient d'une assistance par le personnel sur place (pensons aux personnes âgées par ex.)
 - Au contraire du Tritout, les écopoints ne sont pas surveillés, ce qui pourrait être source de nuisances ou de dépôts "sauvages" au milieu du village et à 2 pas de la rivière.
 - Enfin, un écopoint supplémentaire n'est pas gratuit. Cette prestation agit doublement en augmentant le coût du traitement des déchets et en diminuant le volume des déchets valorisables au Tritout, ce qui n'est pas souhaitable.
- En conclusion, le CC n'est pas favorable à l'installation d'un écopoint au centre du village de Vicques.